

ECO artisan – spécialiste de la réhabilitation énergétique

Le label ECO Artisan® a été déployé cette année par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB). C'est avant tout une démarche qui permet d'identifier et de valoriser les artisans spécialisés dans l'amélioration énergétique des bâtiments. Il fédère donc les professionnels, tous corps de métiers confondus, autour des exigences technologiques et réglementaires de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Le dispositif pour obtenir le label va être présenté, puis sa valeur ajoutée, qui inclut la formation FEEBat, va être détaillée.

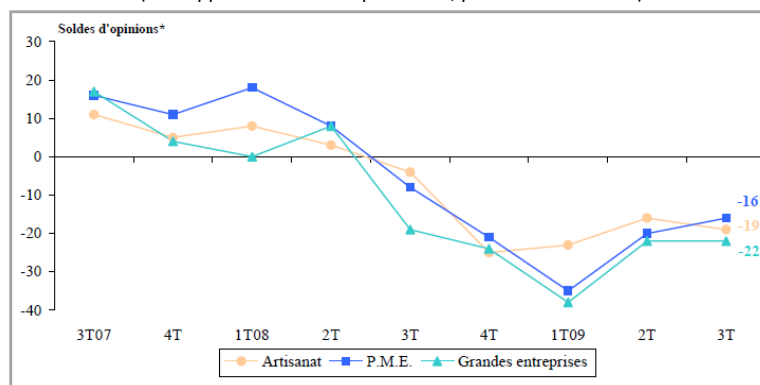
Quel est le marché ?

Le gouvernement encourage de son côté les clients (ex : particuliers, bailleurs sociaux) grâce à un dispositif d'aide au financement des projets. Les plus connus d'entre eux (pour les particuliers) sont les prêts bancaires « écologiques » au taux de 0 % (Eco-PTZ) et les crédits d'impôts. A noter que ces aides sont cumulables mais plafonnées et que l'Eco-PTZ nécessite un bouquet minimal de deux types de travaux (ex : isolation toiture renforcée + remplacement d'un système ECS).¹

Le marché de la rénovation énergétique est actuellement (déc. 2009) retourné à son niveau de 2008 à la même époque. La baisse d'activité est cependant trois fois moindre que pour le marché de la construction en neuf. Pour l'évolution des commandes des clients, les sondages montrent que la volonté par les clients de faire réaliser des travaux d'entretien-rénovation augmente de nouveau (cf. figure 1).

Figure 1 : Jugement sur les carnets de commandes en entretien-rénovation du logement

(Par rapport au trimestre précédent, pour toute la France)



Source : Club de l'amélioration de l'habitat, octobre 2009
T = trimestre
1T09 = 1^{er} trimestre 2009

Qui est Concerné ?

Pratiquement tous les artisans du bâtiment le sont, pour autant que les travaux soient destinés à la performance énergétique des logements. Ces travaux concernent donc par exemple la menuiserie et la métallerie (isolation, ouvrants, vérandas), l'électricité (ventilation, éclairage), le chauffage et la climatisation (chaudière, chauffe-eau), l'utilisation de la pierre (inertie thermique).

Le processus pour labéliser son activité est décrit page suivante.

¹ Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> - Dossier « Tout sur l'éco-prêt à taux zéro » & http://www.logement.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/dd_cle757f5b.pdf

Comment devenir ECO Artisan ?



Un label pour différencier et valoriser votre entreprise

Pour répondre au marché de l'efficacité énergétique

Pour identifier un service de qualité auprès des clients

Votre démarche volontaire et individuelle

Votre formation



Module 3

Une réalisation par corps de métier

Connaitre et **mettre en œuvre les technologies** d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, **par spécialité**

Module 2

Une évaluation du progrès réalisable

Maîtriser les **outils** (logiciel informatique) pour évaluer la **performance énergétique** des bâtiments existants

Module 1

Des compétences pour apporter un conseil global

Identifier les **éléments clefs** d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments

Etape finale

Demander l'attribution du label

Etape 3

Signer la charte d'engagement

Etape 2

Acquérir un logiciel d'évaluation thermique*

*des versions d'évaluation sont disponibles : logiciels « Cap Energy Pro ENR » ou « CUBE »

Etape 1

Validation de la formation par un QCM*

*Questionnaire à choix multiples

Comment obtenir le label ECO Artisan (suite) ?

La première étape est la validation de ses compétences par un QCM. Il n'est pas obligatoire d'avoir assisté aux modules FEEBat (1, 2 et 3) pour réussir au QCM, si votre expérience est suffisante. La deuxième étape est la justification de l'achat d'un des deux logiciels conseillés (CUBE et Cap Energy Pro ENR). La troisième étape est la signature de la charte d'engagement, en pièce jointe dans le Référentiel ECO Artisan. Cliquer ici :

http://artisansdurables.macorpo.com/wp-content/uploads/2009/12/Referentiel_ECO_Artisan.pdf

La quatrième étape est l'attribution du label ECO Artisan auprès de Qualibat.

Pourquoi devenir ECO Artisan ?

Voici quelques arguments classés par thème :

Economie

Faire face à la concurrence en répondant à la demande suscitée par les particuliers (ex : réduire la facture d'énergie) et les collectivités locales (ex : lutte contre l'insalubrité énergétique),

Préserver son indépendance vis-à-vis de gros opérateurs et donc d'améliorer ses marges de bénéfices,

S'identifier (par un label) et se former (FEEBat) pour valoriser son savoir faire sur le **marché de la rénovation énergétique**. Pour l'année 2009, la conjoncture économique en France a été plus favorable au marché de la rénovation, de l'entretien (- 3 %) par rapport au neuf (- 9 %).

Social, sociétal

Travailler de concert avec des professionnels d'autres corporations, tout en remplissant mutuellement les carnets de commandes,

Intégrer plus encore la **satisfaction du client** dans une démarche de qualité, pour adapter son service et bénéficier d'une promotion par le bouche à oreille,

Mettre en avant le **savoir faire des artisans** du bâtiment œuvrant pour les objectifs du Grenelle de l'environnement, de **Copenhague** : réduire les émissions de gaz à effet de serre du résidentiel et la dépendance énergétique.

Environnement

Proposer le plus souvent possible des **techniques de construction innovantes** pour économiser l'énergie (ex : matériaux biosourcés, serres, solaire thermique, pierre brute). Ces techniques seront d'autant plus rentables que le prix de l'énergie sera amené à augmenter,

De nombreux conseils permettent d'économiser l'énergie quasiment gratuitement et ainsi fidéliser son réseau de clientèle (ex : réducteurs de débits d'eau, chauffage adapté aux besoins, entrées d'air hygro-réglables).

Le préfixe « éco » de ECO Artisan peut prêter à confusion et il est bien sûr tout à fait recommandé de promouvoir les actions préservant le milieu naturel (ex : bonne gestion des déchets de chantiers, conduite économique). Les clients sont aussi sensibles à des arguments comme diminuer la pollution et les nuisances sonores environnant l'habitat.

Quel est le coût ?

La gestion de la marque ECO Artisan® va être assurée en 2010 par Qualibat et les tarifs ne seront pas connus avant mi janvier. En anticipant, le coût du label (pour une période de trois ans) inclura un audit seulement à mi-parcours et devrait donc être inférieur au prix d'autres labels plus spécialisés (ex : Qualit'Enr®). Il faut cependant ajouter le prix de la licence du logiciel d'évaluation thermique, qui est de 300 € H.T. (licence illimitée dans le temps, réduction de 50 % prise). A noter que l'usage de ce type de logiciel va probablement se généraliser dans les années à venir, pour pouvoir mesurer l'impact bénéfique des travaux de rénovation réalisés et bien sûr rassurer les clients.

Le coût de la formation FEEBat est pris en charge dans le cadre du dispositif du certificat d'économie d'énergie, qui oblige les fournisseurs d'énergie à aider financièrement les démarches d'économie d'énergie. Pour information, voir la plaquette FEEBat « Les économies d'énergie, c'est l'avenir du secteur du bâtiment - Formons-nous. ». Cliquer ici :

http://artisansdurables.macorpo.com/wp-content/uploads/2009/12/Plaquette_FEEBat_1S10.pdf

A retenir

Le label ECO Artisan est donc un signe fort d'identification auprès d'une clientèle encouragée aux économies d'énergie. Il intègre, si besoin est, la formation spécifique (FEEBat) pour évaluer globalement le travail réalisable, valoriser ses compétences et mettre en œuvre spécifiquement les travaux par corps de métier. Cette approche permet aussi de se fédérer pour proposer un interlocuteur unique aux clients, pour les travaux de rénovation. L'utilisation d'un logiciel adapté facilite l'évaluation du progrès réalisable avant travaux, rendant plus concrètes les économies d'énergie par l'habitant.

Cette démarche fera l'objet prochainement de communications à destination du public, pour mettre en avant les réalisations des ECO Artisans en Centre-Alsace. Toute photographie et description de réalisation sera donc bienvenue pour promouvoir le dispositif. Selon vos demandes, certains outils pourront être développés, notamment pour faciliter la communication entre professionnels.

Contact : Olivier BLOND

Courriel : oblond@artifrance.fr